



Montréal, le 23 janvier 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Énergir, s.e.c. (Énergir) et aux intervenants des  
dossiers R-3693-2009, R-3867-2013 et R-4018-2017**

**Objet : Demande d'approbation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration de  
la performance d'Énergir pour les activités de distribution – Séances  
de travail (Dossier de la Régie : R-4027-2017)**

---

Dans le dossier R-4027-2017, par sa [lettre procédurale](#) du 17 janvier 2018, la Régie acceptait d'amorcer l'examen de la demande d'Énergir par la tenue de trois séances de travail qui permettront de passer en revue le [Document de réflexion portant sur le mécanisme envisagé](#), déposé par le Distributeur.

À cette fin, la Régie fixe les dates du 21, 22 et 29 mars 2018, à compter de 9h, à ses bureaux de Montréal, pour la tenue des séances de travail entre Énergir, les intervenants reconnus aux dossiers R-3693-2009, R-3867-2013 et R-4018-2017 et le personnel de la Régie.

La Régie demande à Énergir et aux intervenants reconnus aux dossiers R-3693-2009, R-3867-2013 et R-4018-2017 de confirmer le nom des participants aux trois séances de travail **au plus tard le 16 février 2018, à 12h.**

La Régie demande également à Énergir de déposer l'ordre du jour de ses présentations pour chacune des séances de travail **au plus tard le 7 mars 2018, à 12h.**

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml